

Centre pénitentiaire du Havre | Seine-Maritime



livraison  
décembre  
2009

# Fiche signalétique

## Les acteurs du projet

### Affectataire

Ministère de la Justice  
et des libertés

Direction de l'administration  
pénitentiaire (DAP)

### Mandataire du ministère de la Justice et des libertés

Agence publique pour  
l'immobilier de la Justice (APIJ) \*

### Assistant technique

lois Conseil

### Bailleur- Maître d'ouvrage

THEMIS, société de projet, dont  
les actionnaires sont des filiales  
du groupe Bouygues Construction  
(QUILLE, GFC Construction, DV  
Construction, GTB Construction,  
Norpac, Pertuy Construction,  
Expressim), associées à Dexia  
Crédit Local et à la Royal Bank of  
Scotland.

### Architectes

Groupe Synthèse Architecture  
et Alain Derbesse Architecture

### Paysagiste

Atelier Naurthica

\* appellation d'usage de l'Agence  
de maîtrise d'ouvrage des travaux  
du ministère de la Justice et des libertés.

## Les chiffres clés

### Le chantier

- > Budget **54** millions d'euros HT
- > Durée du chantier **23** mois
- > Personnes employées : jusqu'à **340** personnes,  
tous corps de métier confondus, en période  
de pointe. Sur les **350 000** heures de travail  
générées par le chantier, en 23 mois, plus de 10 %,  
ont été réservées à des publics en insertion
- > Une cinquantaine d'entreprises  
dont **35** entreprises locales
- > Surface totale du site **15** hectares
- > Surface du centre pénitentiaire :  
environ **32 500** m<sup>2</sup> S.H.O.N

### Le calendrier

- > mai 2007 : fin des acquisitions foncières  
et délivrance du permis de construire
- > juin 2007 : démarrage des fouilles archéologiques
- > fin 2007 : début des travaux
- > 11 décembre 2009 : remise des clés  
à l'administration pénitentiaire
- > Début du 4<sup>e</sup> trimestre 2010 :  
accueil des premiers détenus

### Le centre pénitentiaire : 690 places

- > **2** quartiers d'hébergement centre de détention  
pour hommes, l'un de **211** places,  
l'autre de **181** places
- > **1** quartier d'hébergement maison d'arrêt  
pour hommes de **208** places
- > **1** quartier d'hébergement pour mineurs de **15** places
- > **1** quartier d'hébergement en semi-liberté  
de **45** places
- > **1** quartier d'accueil de **30** places
- > **1** unité de consultations et de soins ambulatoires  
(UCSA)
- > **4** unités de vie familiale
- > **2 400** m<sup>2</sup> d'ateliers

### Les personnels

**255** personnels de l'administration pénitentiaire.  
Environ **30** personnes employées par des partenaires  
privés (restauration, blanchisserie, maintenance,  
hôtellerie).



## sommaire



### **Un modèle de financement public-privé innovant**

Fruit d'un partenariat public-privé performant, le centre pénitentiaire du Havre bénéficie d'installations techniques de pointe.



### **Trois questions à l'architecte Bernard Hemery**

Couleurs, lumières, aménagements des espaces: une attention particulière a été apportée aux conditions de travail des surveillants ainsi qu'aux conditions de vie des détenus.



### **Visite guidée**

L'établissement, qui accueille des profils de détenus très différents, répond à la fois aux exigences de sécurité et aux enjeux de la réinsertion.



▲ L'entrée de l'établissement.



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

CENTRE PENITENCIAIRE

DU HAVRE

Le centre pénitentiaire du Havre, qui sera mis en service à la fin du premier trimestre 2010, fait partie du programme immobilier de la justice, issu de la loi du 9 septembre 2002. Doté d'une capacité d'hébergement de 690 places, ce centre accueillera les personnes actuellement détenues à la maison d'arrêt du Havre – qui va être détruite – ainsi que des personnes (prévenues ou condamnées) susceptibles de venir de tout le quart nord-ouest du pays.

Réalisé dans le cadre d'un partenariat public-privé, cet établissement répond au cahier des charges défini par la Direction de l'administration pénitentiaire, dont les objectifs sont d'améliorer les conditions de vie des personnes détenues et les conditions d'accueil des familles, ainsi que de favoriser un environnement professionnel ergonomique et sécurisé pour les personnels pénitentiaires.

## Un modèle innovant de financement public-privé

Dans le cadre de la Loi d'orientation et de programmation pour la justice (LOPJ) du 9 septembre 2002 qui prévoit 13200 nouvelles places, dix établissements sont réalisés grâce à un partenariat public-privé (PPP) : ceux de Roanne, Lyon-Corbas et Nancy-Maxéville ont été livrés en 2008 ; ceux de Béziers, Le Mans-Les Croisettes, Poitiers-Vivonne et Le Havre auront été achevés en 2009. Un troisième lot, comprenant les établissements de Nantes, de Seine-et-Marne et Lille-Annœullin, sortira de terre à partir de 2011.

Au total, ce sont 2500 places de détention qui sont réalisées, en métropole, selon ce modèle innovant de financement.

Le principe du PPP : l'État délivre à une entreprise privée une autorisation d'occupation temporaire de son domaine, tandis que celle-ci s'engage à financer la conception, la construction, l'entretien et la maintenance de l'établissement pénitentiaire. En contrepartie, un bail en LOA (location avec option d'achat) est signé entre les deux parties : l'État versera pendant 30 ans un loyer à l'entreprise partenaire.



▲ Détail de l'enceinte.

> Le bâtiment et son environnement.





**Le PPP permet de prendre en compte le coût global, celui de la construction mais aussi ceux liés à l'entretien et à la maintenance.**

Afin de désigner ce partenaire privé, l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) lance, pour chaque lot d'établissements, une procédure de mise en concurrence. Pour le programme qui comprend la réalisation des centres pénitentiaires de Poitiers-Vivonne, du Mans-Les Croisettes et du Havre soit 1 653 places, l'appel à candidature remonte au printemps 2005. Plusieurs entreprises, capables de faire face à un investissement global de quelque 150 millions d'euros, y ont répondu. «C'est alors que s'ouvre la procédure dite de dialogue compétitif, avec des discussions avec les différents candidats», explique Guy Garcin, directeur de programme à l'APIJ. Cette phase permet de faire coïncider au mieux les exigences de la Direction de l'administration pénitentiaire et les propositions des entreprises.

Au terme de cette phase de dialogue, qui dure 6 à 9 mois, une entreprise est retenue, en fonction de plusieurs critères: «Le coût du loyer futur compte évidemment, mais aussi les délais de construction et la qualité globale du projet, insiste Guy Garcin. Il s'agit de sa qualité architecturale et de son adéquation au programme défini par la Direction de l'administration pénitentiaire.» Pour les établissements de la Vienne, de la Sarthe et de Seine-Maritime, l'APIJ a signé un contrat de PPP, le 12 octobre 2006, avec un groupement constitué de la société THEMIS, de Dexia Crédit Local et de la Royal Bank of Scotland. La société THEMIS regroupe des filiales du groupe Bouygues: Quille, GFC Construction, DV Construction, GTM Construction, Norpac, Pertuy Construction, Exprimm.

### Quels sont les avantages de ce type de marché?

«Le PPP permet dès la conception de prendre en compte le coût global, celui de la construction mais aussi ceux liés à l'entretien et à la maintenance, à terme, de l'établissement», analyse Mathieu Mallet, chef de projet à l'APIJ. Les entreprises n'hésitent pas ainsi à utiliser des matériaux plus coûteux, au départ, mais aussi plus résistants, parce qu'elles savent qu'elles les rentabiliseront sur 30 ans.

Le PPP prévoit aussi des engagements forts quant au respect du délai de réalisation des travaux. En effet, en cas de retard, même limité, l'opérateur privé doit commencer à rembourser les dettes du projet alors qu'il ne perçoit pas de loyer, la prise de possession étant décalée. «Sur le chantier du Havre, explique Alain Lemoine, l'arrêt de



▲ Le sas d'entrée.

< Un des miradors qui assure la surveillance du site et de ses abords.



▲ La cour d'honneur.



chantier consécutif à la découverte d'une marnière et les nombreux jours d'intempéries n'ont pas reporté la date de mise à disposition de l'établissement. Nous avons modifié les fondations, et fait évoluer notre organisation en nous appuyant sur l'expérience acquise sur les autres établissements achevés en 2009. Et nous avons pu livrer un ouvrage de qualité dans le délai initialement prévu.»

*Notre souci principal a été de donner une lisibilité très grande à l'espace carcéral pour une sûreté « naturelle ».*

## Trois questions à l'architecte Bernard Hemery, Groupe Synthèse Architecture

### Quels sont les éléments à garder à l'esprit quand on conçoit les plans d'un établissement pénitentiaire ?

Notre souci principal a été de donner une très grande lisibilité à l'espace carcéral pour une sûreté « naturelle ». Le surveillant a besoin de bien identifier sa position dans l'espace de l'établissement, pour se sentir en sûreté. On a beaucoup travaillé sur l'objectif de « covisibilité » des postes protégés, en proposant une écriture moderne de l'espace panoptique. Les surveillants ont une vision complète sur leur voisinage, sans angle mort, ce qui est une condition d'une détention apaisée. Le détenu aussi a besoin d'être sécurisé. Être toujours dans un espace ouvert et contrôlé est rassurant. L'architecture va donc offrir aux surveillants et aux personnes détenues un espace simple et facilement repérable.

Nous avons aussi accordé une place importante au rôle de la couleur et de la lumière. En créant des atriums dans les espaces d'hébergement, on fait pénétrer de la lumière au cœur de la détention. Ces atriums qui permettent aussi une communication naturelle par la voix, entre les étages, créent une transparence « visuelle et sonore ».

### Comment avez-vous traité les aspects extérieurs, enceinte, cours et façades ?

Un établissement pénitentiaire n'est pas toujours bien accueilli par le voisinage; c'est pourquoi nous avons voulu avoir des murs de clôture simples, qui doivent se voir mais non se remarquer. La qualité du béton est essentielle, le matériau va vieillir et se patiner pour



▲ Détail d'une façade.



▲ Les couleurs vives habillent les façades.



^ Ci-dessus, une cellule pour personnes à mobilité réduite ; en bas une cellule du quartier pour mineurs.

*« Le PPP est un cadre performant pour des objets d'architecture qui ont une stabilité fonctionnelle dans le temps. »*

mieux s'intégrer au paysage. En pensant aux familles des personnes détenues, nous avons porté une attention particulière à l'approche de l'établissement et à l'entrée dans l'espace carcéral: la cour d'honneur est le premier espace que l'on traverse une fois franchie la porte d'entrée principale. Nous avons voulu qu'il soit accueillant, avec une végétalisation importante (arbres, prairie fleurie). La prison correspond à un temps d'enfermement; il nous a paru important de marquer, chaque fois que cela est possible, le temps qui passe. Le végétal y contribue, avec le rythme des saisons. D'une manière générale, on a voulu accompagner les familles, pour qui la prison est un traumatisme, dans le parcours qui les conduit depuis la maison d'accueil jusque dans les parloirs, où pénètre la lumière naturelle.

Enfin, la vie dans un établissement pénitentiaire est une succession de passages, d'un espace à un autre, et le temps consacré à ces passages est important.

On a donc travaillé, en termes de couleurs et de volumes, les transitions entre l'extérieur et l'intérieur: dehors, on attend devant des éléments de béton architectonique, avec des volumes qui accrochent la lumière et des portes d'entrée colorées. Chaque porte de chaque bâtiment a sa couleur. En fonction des couleurs, l'œil se dirige naturellement et les parcours se construisent. On a voulu une écriture architecturale simple, contemporaine, facilement appréhendable par les utilisateurs.

### **Quel bilan tirez-vous de ce projet inscrit dans le cadre d'un partenariat public-privé ?**

Je suis favorable au PPP! Il a pour avantage, par rapport à un concours d'architecture classique, de permettre plus de dialogue avec le client, dans la compréhension du programme et dans la mise au point du projet. On a la possibilité de tester des propositions, qui peuvent évoluer entre la première et la dernière phase de la procédure. Le PPP offre aussi à l'architecte la possibilité d'avoir à côté de lui son outil de production car on travaille avec l'entreprise sur « comment » construire le projet. On se retrouve dans un système de production de type industriel, pour élaborer et construire le meilleur produit au coût le plus contrôlé. Je crois que le PPP est un cadre performant pour des objets d'architecture qui ont une stabilité fonctionnelle dans le temps.



^ Caméra de surveillance.



^ L'atrium apporte de la lumière au cœur de la détention.



## Visite guidée

À 15 kilomètres à l'est du Havre, le centre pénitentiaire est implanté sur d'anciens terrains agricoles, à proximité de la RD 6015, sur les communes de Gainneville et de Saint-Aubin-Routot. De gros efforts ont été réalisés pour réussir l'intégration de l'établissement: un talus cauchois a ainsi été recréé pour rappeler le paysage de la pointe de Caux et plus de 600 arbres, qui, à terme, doivent dépasser les 10 mètres de haut, y ont été plantés pour dissimuler le plus possible le centre pénitentiaire. De même, de la brique rouge typique des revêtements de façade de la région a été utilisée pour les trois bâtiments qui s'élèvent hors les murs: le quartier de semi-liberté, l'accueil des familles et le mess.

### Des remparts de sécurité réussis

Du premier grillage, qui sépare les bâtiments hors les murs du centre pénitentiaire proprement dit, jusqu'aux portes des cellules, de nombreux dispositifs de sécurité se succèdent. Avant le mur d'enceinte de 6 mètres de haut, un fossé a été creusé pour bloquer d'éventuels véhicules béliers; deux miradors sont positionnés à deux angles de l'enceinte. Une zone neutre sécurisée double à l'intérieur la protection assurée par le mur d'enceinte; des filins anti-hélicoptères recouvrent l'établissement.

Les principaux postes de sécurité de la prison ont été conçus de manière spacieuse et fonctionnelle avec l'appui de l'ergonome de l'administration pénitentiaire: plus grandes, les surfaces amènent plus de lumière, tandis que les écrans de contrôle sont fixés au mur (et non au plafond) pour que les surveillants soient mieux installés pour les regarder. «On a suivi à la lettre les prescriptions de l'ergonome, insiste Gilles Capello, chef d'établissement du centre pénitentiaire du Havre, pour que les surveillants n'aient pas de gestes inutiles à faire.» L'architecture des bâtiments, qui permet aux surveillants des quartiers d'hébergement d'être toujours vus ou entendus par leurs collègues, contribue aussi à assurer la sécurité et «à éviter que les lieux soient anxiogènes», explique Guy Garcin, directeur de programme à l'APIJ.

*Les postes de sécurité ont été conçus de manière spacieuse et fonctionnelle avec l'appui de l'ergonome de l'administration pénitentiaire.*



^ Le poste de contrôle des circulations.

> Concertinas, filins anti-hélicoptère; la sécurité est un enjeu majeur.





*L'architecte a dû tracer des cheminements qui garantissent que majeurs et mineurs ne se croiseront jamais.*

L'ensemble formé par les dispositifs de sécurité fait dire à Gilles Capello, le chef d'établissement du centre, « qu'on atteint des sommets en matière de sophistication des systèmes de sécurité ».

### Plusieurs profils de personnes détenues, plusieurs types d'hébergement

Avec deux quartiers d'hébergement en centre de détention, un quartier maison d'arrêt et un quartier mineur, « c'est un peu comme si on avait trois prisons en une », note Gilles Capello. La coexistence de ces différents profils de personnes détenues a non seulement pesé sur la conception de l'établissement, mais elle va aussi déterminer son organisation. L'architecte a dû tracer des cheminements qui garantissent que majeurs et mineurs ne se croiseront jamais. Un principe qui vaut pour les cheminements donnant accès aux parloirs comme au gymnase, qui comporte deux entrées distinctes.

Quant au fonctionnement quotidien de la prison, il exige de séparer les deux populations, pour l'utilisation du gymnase, du terrain de sport ou encore des unités de vie familiale.

Pour le reste, les cellules sont identiques, quel que soit le bâtiment d'hébergement : 10,5 m<sup>2</sup> en cellule individuelle, 13,5 m<sup>2</sup> en cellule double, elles disposent toutes d'une cabine de sanitaires comprenant une douche, un WC et un lavabo. « On a arrêté la cloison de la douche à deux mètres pour que, de son lit, le détenu ait une vision la plus large possible, explique l'architecte Bernard Hémerly. Pour que le plafond file jusqu'au bout de la longueur de la cellule, que le mur de cloison n'arrête pas le regard. »

Toutes les fenêtres sont équipées de caillebotis. Seules les cellules du quartier disciplinaire diffèrent, avec un mobilier plus rigide scellé au mur et un sas d'entrée grillagé.

Chaque bâtiment d'hébergement dispose de ses propres cours de promenade, équipées de brumisateurs, d'un sanitaire et d'un point d'eau. La sécurité de celles du quartier disciplinaire et du quartier d'isolement a été renforcée avec des grillages et des barreaux qui les recouvrent.



▲ Un poste de surveillant.

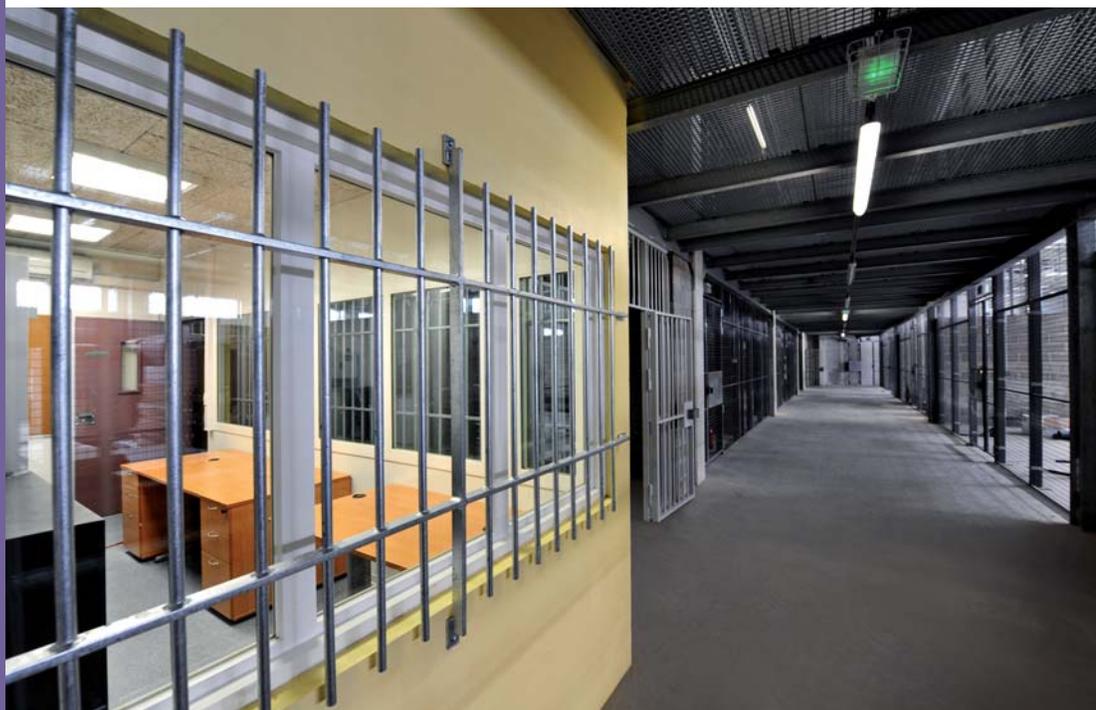
## Accueil des familles, activités sportives, ateliers : des moyens au service de la réinsertion

Le centre pénitentiaire du Havre compte quatre unités de vie familiale (UVF) qui sont réservées aux personnes détenues ne bénéficiant pas de permission de sortie. Appartements de 2 ou 3 pièces, ces UVF permettent d'accueillir, pendant 6 à 72 heures, leur famille ou leurs proches. Les surveillants ont pour consigne de respecter l'intimité des personnes détenues. A l'intérieur, des systèmes d'alarme sont mis à la disposition des familles, dans la salle de bain et à l'entrée, en cas de problème. L'utilisation de ces équipements témoigne de l'attention portée aux liens familiaux, dont la préservation est essentielle à toute réinsertion. «Je place l'insertion au cœur de ma politique d'établissement», précise ainsi Gilles Capello. Ce qui passe aussi par la proposition de formations professionnelles, par le travail, les activités sportives et culturelles, les rencontres avec des intervenants...»

Les installations du Havre sont prévues à cet effet : les cuisines, où plus de 3500 repas sont produits chaque jour, et les ateliers, de plus de 2400 m<sup>2</sup>, sont autant de possibilités de travailler qui peuvent être proposées aux personnes détenues. Sans oublier l'existence d'équipements de qualité permettant une pratique sportive jugée bénéfique. «Beaucoup d'activités, comme la boxe, sont vecteur de valeurs fondamentales, poursuit Gilles Capello, pour réfléchir sur sa propre violence et apprendre à respecter des règles.»

Quant aux 15 mineurs, de 13 à 18 ans, qui peuvent être accueillis au Havre, de nombreuses salles d'activités leur sont réservées : des salles de cours, d'une part, mais aussi d'informatique ou encore de musculation.

*«Je place l'insertion au cœur de ma politique d'établissement»*



^ La cuisine et les ateliers sont autant de possibilités qui permettent aux détenus de travailler de manière volontaire.



^ Le quartier de semi-liberté,  
hors les murs.





^ Ci-dessus, une salle de classe ;  
en bas, la salle de culte.



^ Ci-dessus, le gymnase ;  
en bas, la cour de promenade  
du quartier pour mineurs.



▲ Le terrain de football.





^ L'accueil des familles est situé hors enceinte.



^ Ci-dessus, une unité de vie familiale ; en bas, la salle d'accueil des familles.



^ L'ensemble du site.



Cette plaquette a été éditée à l'initiative de l'APIJ.

### **Remerciements à**

Valérie Porcherot, Chargée de la mission Ouverture des nouveaux

établissements à la Direction de l'administration pénitentiaire

Stéphanie Tenailon, Adjointe au chef du SCERI,

à la Direction de l'administration pénitentiaire

Gilles Capello, Directeur du centre pénitentiaire du Havre

Thiébault Clément, Directeur Projet lot 2, Bouygues Entreprise

France Europe

Alain Lemoine, Directeur des travaux du centre pénitentiaire

du Havre, Bouygues Entreprise France Europe

Bernard Hémerly, Architecte, Directeur groupe Synthèse Architecture

Alain Derbesse, Architecte, Directeur A Derbesse

Sylvie Simon, Architecte, Groupe Synthèse architecture

### **Ont participé au sein de l'APIJ**

Jean-Pierre Weiss, Directeur général

Guy Garcin

Mathieu Mallet

Coordination :

Clémentine Bagieu, Marion Moraes – Service communication

**Maquette et mise en page** Anatome

**Rédaction** Isabelle Friedmann

**Crédits photographiques** Willy Berré

**Impression** Darantière



*L'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) est un établissement public administratif créé le 31 août 2001, sous la tutelle du ministère de la Justice et des libertés. Principal service constructeur du ministère, elle a pour mission de construire, de rénover et de réhabiliter les palais de justice et les établissements pénitentiaires, en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'Outre-mer. Elle participe par ses études et expertises à la définition de nouveaux programmes judiciaires et pénitentiaires. L'Agence pilote plus d'une centaine d'opérations. Ses équipes opérationnelles pluridisciplinaires, composées d'ingénieurs et d'architectes, appuyées par des services administratifs, juridiques, financiers, lui permettent d'assurer des interventions étendues, depuis les recherches, études et acquisitions foncières, jusqu'à la programmation, aux études et travaux, sous toutes les formes de la commande publique.*

Avec 690 places, c'est un centre pénitentiaire d'envergure qui ouvre ses portes, en cette fin d'année 2009, à l'est du Havre. Implanté sur les communes de Gainneville et Saint-Aubin - Routot, cet établissement s'intègre de façon discrète dans le paysage, grâce notamment à la création d'un talus cauchois planté de 600 arbres.

Destiné à accueillir des détenus hommes, majeurs et mineurs, le centre pénitentiaire du Havre a été conçu dans le respect des règles pénitentiaires européennes, en conformité avec les exigences du ministère de la Justice et des libertés. L'aménagement des bâtiments, des cellules et des espaces de vie collective traduit un double objectif : créer un climat de sûreté dans l'établissement pour offrir de meilleures conditions de travail aux personnels pénitentiaires, tout en assurant aux personnes détenues le parcours le plus efficace vers la réinsertion.

Enfin, une attention particulière a été portée à la qualité architecturale qui privilégie la lumière et la couleur, dans les espaces d'accueil des familles notamment. Effectuée dans le cadre d'un partenariat public privé, qui lie l'État à une entreprise privée, la construction du centre pénitentiaire du Havre a été réalisée en un temps record de 23 mois de travaux.

